

# Attentats de 1995 : perpétuité requise contre Bensaïd

La réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans, a été requise aujourd'hui devant la cour d'assises spéciale de Paris qui juge en appel Boualem Bensaïd pour sa responsabilité présumée dans trois attentats attribués au GIA à Paris en 1995. Le verdict est attendu dans la soirée.

Ces requisitions constituent la peine maximale encourue. C'est aussi la peine qui avait été infligée lors du premier procès en octobre 2002 et dont Bensaïd avait fait appel.

Mais contrairement à ce qu'avaient décidé les premiers juges, l'avocat général, Yves Jannier, a requis que l'accusé soit reconnu coupable d'avoir été le ou l'un des poseurs de bombe qui a explosé à Saint-Michel (25 juillet, 8 morts et 150 blessés). Faute de preuve, il n'avait été condamné que comme complice.

Selon l'accusation, l'un des éléments de preuve réside dans un papier retrouvé sur Bensaïd. Ce papier avait été analysé par les enquêteurs comme un « repérage » codé et chronométré du parcours du RER B mais pour le magistrat il s'agit d'un « pense-bête » prouvant que Bensaïd est bien l'auteur de l'attentat de Saint-Michel.

Suite de l'article du Figaro

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 28 novembre 2003**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/3767-attentats-1995-perpetuite-requise-contre-bensaid.html>